

Vallet, le 30 octobre 2020

**PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Bureau du Cabinet**  
**6 quai Ceineray**  
**44035 NANTES CEDEX 1**

Direction Générale des Services  
N/Réf : SB/FB

**OBJET : COVID – Fermeture des commerces de proximité**

Monsieur le Préfet,

Le Président de la République a décidé de reconfiner le Pays pendant une période d'un mois dans le souci de protéger la population contre la COVID 19. Mesure destinée à endiguer la recrudescence de cas de malades voire de morts, je ne la conteste évidemment pas.

En regard avec le précédent, ce confinement est a priori assoupli, les enfants se rendant à l'école et l'activité économique étant en partie maintenue. Cependant, je tiens à vous signaler que nos commerces de proximité sont frappés de plein fouet par les conséquences de ce nouveau confinement.

En effet, vous autorisez l'ouverture des commerces alimentaires et ceux considérés comme étant de première nécessité, à l'exclusion de tous les autres.

Pour autant, si les commerces qui n'entrent pas dans les catégories autorisées ne peuvent pas ouvrir et se retrouvent dans une situation économique plus que précaire, ils seront très certainement contraints de mettre la clé sous la porte à l'issue voire avant même la fin de cette crise sanitaire.

Les grandes surfaces qui sont, bien entendu, nécessaires puisqu'elles permettent à la population de se nourrir durant cette période sont pourtant également autorisées, de fait, à vendre l'ensemble des articles que les commerces spécialisés ne sont eux pas autorisés à vendre. Je veux parler par exemple de l'habillement, la décoration, les jeux et jouets...

L'équipe municipale et moi-même ne sommes pas en mesure d'expliquer et ne comprenons absolument pas les raisons de cette distorsion dans le traitement des commerces selon leurs types et structures.

Des investissements importants ont été réalisés par chacun d'entre eux pour faire face à la crise et pour permettre de ne pas mettre en péril la santé de tous et de chacun.



---

**mairie de Vallet**

9 rue François Luneau  
BP 29519  
44195 VALLET CEDEX  
tél 02 40 33 92 00  
fax 02 40 33 98 58

---

Ces commerces ont mis en place des protocoles sanitaires stricts dans notre ville : le nombre de clients est strictement limité afin de respecter la distanciation physique, ils ne rentrent pas dans les boutiques sans masque ni sans se désinfecter les mains au préalable, des vitres isolent les employés des clients, une désinfections des surfaces est réalisée régulièrement...

Aussi, je tire la sonnette d'alarme et exprime ma forte inquiétude pour la pérennité de nos petits commerces sédentaires mais également non sédentaires, notre marché hebdomadaire étant également atteint par cette décision. En effet, avec cette crise sanitaire grave et sans précédent que nous traversons, ce sont aussi des pans entiers de l'économie de notre ville et de Pays qui risquent de s'effondrer.

Certains de mes collègues maires ont choisi d'aller à l'encontre de la décision de fermeture en prenant des arrêtés autorisant l'ouverture de l'ensemble des commerces et je les salue. Mais il me semble qu'il doit y avoir un moyen de remédier à cette situation de façon légale, collaborative, concerter mais toutefois sans délai.

Je me tiens à votre disposition pour trouver une solution afin que nous retrouvions tous nos commerçants et artisans en « bonne santé » physique et économique au sortir de cette crise.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
Jérôme MARCHAIS

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Marchais', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALLET' at the top, a central emblem depicting a figure holding a staff, and the number '41330' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.